

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 19 décembre 2018

Présents : Pascal Bouit, Laurence Brunel, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Geneviève Greco, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Hervé Vignal.

Excusé : Alain Fluchaire.

Secrétaire de séance : Nicole Chazel.

La séance est ouverte à 20h 40. Déroulement de la séance suivant l'ordre du jour.

***Point sur les finances. Transferts crédits.**

Rien de particulier, si ce n'est quelques modifications ou plutôt transferts pour régulariser l'année 2018, qui ont été approuvées par M. Christian Germont, inspecteur des Finances publiques de St Péray-Lamastre.

Tous les conseillers sont invités, à suivre de près ces transferts sur les documents en leur possession. (Budget principal 2018 : comparatif budget /réalisé et détail par chapitre également Grand Livre.)

Ces documents nous ont été remis le 6 décembre, en même temps que la convocation pour ce conseil, afin que tout soit bien clair pour chacun d'entre nous.

Fonctionnement :

Dépenses : Budgétisé : 193 823,63 euros

Réalisé : 121 691,75 euros soit 62,8% Disponible : 72 131,88 soit 37,2 %

Recettes : Budgétisé : 193 823,63

Réalisé : 167 369,33 soit 86,4% Disponible : 26 454,30 soit 13,6%

Investissement :

Dépenses : Budgétisé : 72 232,18

Réalisé : 47 720,59 soit 66,1% Disponible : 24 511,59 soit 33,9%

Recettes : Budgétisé : 72 232,18

Réalisé : 27 535,11 soit 38,1% Disponible : 44 697,07 soit 61,9%

Transfert d'écritures, rédigé par M. l'inspecteur des Finances :

Fonctionnement : D 022 -3000(dép. imprévues)

D 0 23 +3000(virement vers la section
d'investissement)

Investissement : D 0 20 – 6000(dépenses imprévues)

D 21 + 9000(Eiffage +Vignal)

R 021 = 3000(virement de la section de
Fonctionnement)

Délibération pour ce transfert : vote pour à l'unanimité

***Indemnité trésorier 2018 (septembre à décembre 2018).**

Une indemnité est sollicitée par le trésorier auprès de toutes les communes .Au vu des services rendus ,cette indemnité peut ou ne pas lui être attribuée , elle devrait être une indemnité de conseils .Le montant de cette indemnité est de 44,88 euros pour notre commune.

Délibération pour ce versement : pour , sauf une voix contre :Jean-Marie Mengin

***Demande de subvention école privée.**

La demande est acceptée par le conseil municipal compte tenu que des enfants de notre commune sont scolarisés dans cet établissement. Cependant, pour fixer le montant qui sera attribué ,au prorata du nombre d'enfants ,nous avons besoin de certaines précisions ,à savoir le plan de financement des activités envisagées. Cette demande sera envoyée au responsable de l'établissement ,Madame Magalie Grégoire.

L'objet de cette demande concerne un projet pédagogique « Arts et Culture » dont le montant des frais pour l'établissement, s'élève à 3008,42.euros.

Au prochain conseil municipal, si nous avons les éléments souhaités , nous voterons le montant de la subvention que nous pourrons attribuer.

***Demande formulée par le Tremplin**

Pendant plusieurs années nous avons eu grandement besoin des services de l'équipe de cette association d'insertion pour effectuer de très ,très gros travaux de débroussaillage ,en effet de nombreux chemins étaient totalement inaccessibles. A noter que le travail de l'équipe était tout à fait satisfaisant .

Actuellement ,un entretien régulier, effectué par notre employé communal ,nous permet de nous passer de ces services ,sans frais supplémentaires.

***Recettes supplémentaires** :Toujours bonnes à prendre...

Une subvention de 1500 euros pour le chemin du cimetière et de 800 euros pour le déneigement de l'hiver 2017-2018 nous ont été octroyées par le département.

Nous attendons également et depuis 3 ou 4 ans ... une subvention de 4000 euros pour « dégâts d'orage »qui nous était due par notre précédente communauté de communes(Pays de Vernoux) et qui doit normalement nous être versée par l'actuelle communauté de communes , CAPCA).

***Parking et accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.**

Les gros travaux sont terminés ,l'entreprise Eiffage a procédé à l'enrobage du sol . Pour l'écoulement des eaux pluviales , un surcoût de 1440,00euros a été nécessaire afin de drainer correctement ces eaux et qu'ainsi le sol ne reste jamais inondé. Ces travaux ont été réalisés dans les temps et de manière satisfaisante.

Les places au sol seront matérialisées par des peintures (15 places environ dont une réservée aux handicapés, le nombre exact sera déterminé lors de ces travaux pour une utilisation de l'espace la meilleure possible .)

La peinture de ces places ne pourra se faire qu'au printemps, il est nécessaire que le sol soit bien lavé pour qu'elle tienne .Des panneaux seront également mis en place pour informer les usagers . Le parvis de l'entrée de la mairie sera recouvert d'une résine gravillonnée étant donné que l'état actuel, très endommagé par le sel utilisé pour le déneigement ,ne peut convenir pour un accès particulier.(coût de cette résine : 35 euros le mètre carré)

Une entreprise de Privas ,Delt ,recommandée par le technicien du Département ,M .Garnier, qui nous a accompagnés pour ces travaux ,nous a établi un devis (tous travaux de marquage au sol, fourniture et mise en place des panneaux) pour un montant de 725,00 euros .

Le conseil semble favorable à cette proposition, au prochain conseil municipal ,après réflexion et discussion nous voterons .

***Vœux 2019 de la municipalité.**

Ils auront lieu ,comme d'habitude ,dans notre salle communale aux Baraques :

le dimanche 20 janvier à 15 H .

Tous les habitants sont très cordialement invités ,occasion de se rencontrer ,de se connaître et de partager ensemble la vie de notre commune, dans la convivialité et la bonne humeur autour de la traditionnelle galette des Rois. !!

***Adressage**

Les panneaux sont en place ,quelques petites « modifications » restent à faire mais dans l'ensemble notre projet est réalisé , à la satisfaction des divers_usagers.

Une réunion aura lieu le vendredi 25 janvier à 19h 30 ,aux Baraques, dans la salle communale, les numéros des habitations seront remis aux présents ,pour les personnes empêchées ils seront à leur disposition au secrétariat de mairie. Des indications vous seront également fournies pour la modification de vos adresses sur vos différents papiers administratifs et personnels.

***Colis de Noël**

Ils ont été distribués, par des élus ,aux différents bénéficiaires , avec le souci que le colis soit bien reçu avant Noël, c'est ce qui a été fait....

Si quelqu'un ne l'a pas eu , parce qu'il n'était pas chez lui ,le colis est à prendre au secrétariat de mairie ,aux jours et heures d'ouverture.

***Bulletins municipaux, décembre 2018**

C'est l'employé communal ,Michel Fayard, qui a effectué cette distribution .

Très content de cette responsabilité que l'adjointe, lui avait confiée , c'est avec rigueur et une grande rapidité que ce travail a été fait . Merci Michel.

Michel a remis les bulletins directement aux habitants ou les a déposés dans les boîtes à lettres sans oublier les résidences secondaires.

Au cas où quelqu'un aurait été oublié ,des bulletins sont à disposition au secrétariat de mairie. N'hésitez pas à les réclamer, c'est avec grand plaisir qu'ils vous seront remis !

**Joyeuses et belles fêtes de fin d'année à vous tous ,des fêtes bien sûr
comme chacun de vous les aime...**

Prochain conseil municipal :vendredi 8 février 2019 à 20h 30.

Nicole Chazel secrétaire de séance.

